

# **INTERDICTION de FEUX À CIEL OUVERT**



Le Service incendie de Rougemont  
a émis une **INTERDICTION DE FEUX  
À CIEL OUVERT ET CE,  
JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

Si un permis de brûlage vous a été  
émis précédemment, celui-ci **EST  
SUSPENDU.**

Vous serez informés de la levée de  
l'interdiction sur le site internet et sur la page  
Facebook de la municipalité.

Merci de votre collaboration

